

/ L'école de Montagnieu de 1879 à nos jours



Depuis la plus haute antiquité, l'éducation des enfants a été une priorité. Il fallait appartenir à une classe sociale élevée pour prétendre à l'enseignement.

En France à partir de 1879, d'importantes réformes sont mises en œuvre par Jules Ferry alors ministre de l'Education Civique (1879 – 1883). Il refond tout le programme scolaire de l'agricole au supérieur en adaptant les classes à la vie moderne.

La création de lycées de jeunes filles, d'écoles maternelles, la mixité des classes, l'introduction de la gymnastique obligatoire, furent tous ses objectifs.

Une école normale dans chaque département vit le jour afin de former les maîtres et les maîtresses. La laïcité accueillait tout le monde sans distinctions de religions. L'enseignement confessionnel fut supprimé, l'école devint gratuite et obligatoire de 6 à 13 ans. Des bourses furent accordées à tous les enfants dont les parents manquaient de moyens, avec un examen pour entrer en 6^{ème}.

C'était aussi l'école des adultes et à Montagnieu à partir de 1880, 2 personnes étaient inscrites aux cours du soir. En 1882 des bataillons scolaires virent le jour. Cette institution fut créée pour initier les élèves garçons à la pratique militaire pour pallier en France une éventuelle intrusion ennemie. Cela dura jusqu'en 1918. Lors d'un grand nettoyage de l'école de Montagnieu (entre 1955 et 1960) un petit nombre de ces fusils fut retrouvé.

Avant la guerre de 1914 – 1918, l'école de Montagnieu se situait pour les garçons dans le bâtiment jouxtant l'ancienne Mairie, aujourd'hui bibliothèque.

Pour les filles, la classe se tenait dans la maison de M. Pécora rue du Village. Elle était tenue par des sœurs qui logeaient au couvent, ancienne maison Famille Callen. Plus tard, afin de regrouper les élèves de Montagnieu, des Granges et ceux du petit Serrières une école fut construite à égale distance du bourg et de ses hameaux, au milieu du vignoble qui magnifiait les coteaux du village.



Mais elle fut emportée par l'éboulement du 6 mai 1919.

En urgence après la catastrophe, l'école fut installée, moyennant finances dans les locaux désaffectés de l'usine Roset route de Vézieu puis dans l'ancien Hôtel Bouvet rue du Vieux Quartier resté miraculeusement debout après le cataclysme.



Ecole avant l'éboulement



LES GRANGES-de-MONTAGNIEU (AIN) — Après l'éboulement

Le préfet accorde aux enfants traumatisés quelques jours de vacances en plus :

- ✓ 1 jour pour la vogue des Granges,
- ✓ 1 jour pour la foire de Montagnieu,
- ✓ 1 jour pour la Saint-Vincent,
- ✓ 5 jours pour Noël.

L'école commençait le 1er octobre et se terminait le 14 juillet pour la fête nationale.

Certaines dérogations étaient accordées à ceux dont les parents étaient cultivateurs, afin qu'ils puissent travailler eux aussi dans les champs (à partir de juin >fenaison).

Les récréations duraient une demi-heure, les enfants jouaient à la balle, aux billes, à la marelle, à la ronde etc.... Les horaires étaient de 8 h à 12 h le matin et de 13 h 30 à 16 h 30 l'après-midi. Le jour de repos était le jeudi. Les jours de pluie, les élèves s'abritaient sous le préau.

Pour les instituteurs et (trices) un règlement assez strict était imposé (blouse grise pour les hommes, jupes et corsages ceinturés pour les filles avec cheveux attachés sans maquillage).

Ils étaient rémunérés en partie par l'Etat et en partie par la Commune. Le traitement des instituteurs était de 960 francs et de 900 francs pour les institutrices. Bien souvent pour compléter ce modeste salaire le logement était fourni par M. le Maire et l'enseignant devenait secrétaire de Mairie.

Pour pallier le manque d'école suite au glissement de terrain, de nombreuses discussions furent menées au sein du Conseil Municipal. Ces réunions furent souvent

houleuses. Après des menaces de démission de M. le Maire, un terrain fut acheté à M. Chaudet et une école fut construite en lieu et place de l'école actuelle pour les Granges et l'ancienne salle de classe à côté de la Mairie fut réhabilitée pour Montagnieu (le Petit Serrières ne faisant plus partie de la commune).

Le mobilier était sensiblement le même dans toutes les écoles de France à partir de Napoléon III. Un bureau avec un casier, un trou à droite pour l'encrier et un banc attenant au bloc.

Les élèves de « service » nettoyaient la classe le soir et allumaient le feu le matin.

Au mur une carte de France avec les cours d'eau, des montagnes en relief de différentes couleurs, les départements, les régions, côtoyaient les poids, les mesures, les litres et les métiers sur du papier jauni par le temps. L'emploi du temps écrit par la maîtresse trônait entre les deux fenêtres.

La commune fournissait les livres, les cahiers et les crayons. Chacun était libre de compléter avec du matériel de son choix.

Un Sou des Ecoles constitué en début d'année scolaire par les parents d'élèves servait à payer les fournitures, les assurances, la trousse de premier secours etc...

Une contribution était demandée à chaque famille qui avait un enfant en classe.

Nous Rappelons aux Parents que C'est à la maison que leur enfant doit apprendre Les Mots Magiques:

Bonjour,
Bonneur,
S'il Vous Plait,
Est-Ce Que Je Peux,
Pardon et
Merci Beaucoup.

C'est aussi à la maison qu'il doit apprendre

A Etre Honnête,
A Ne Pas Menir,
A Etre Correct,
Punctuel,
A Ne Pas Dire De Gros Mots,
A Faire Preuve De Solidarité,
A Respecter Ses Amis, Les Personnes Agées Et Les Professeurs.

C'est toujours à la maison qu'il doit apprendre

A Etre Respectueux,
A Ne Pas Parler La Bouche Pleine Et
A Ne Pas Jetter Les Déchets Par Terre

C'est Encore A La Maison Qu'il Doit Apprendre

A Etre Organisé,
A Prendre Soin De Ses Affaires Et A Ne Pas Toucher A Celles Des Autres

Ici, à l'école, nous lui apprenons

les mathématiques,
les sciences,
la géographie,
l'histoire
les langues,
l'éducation physique
Il ne faut pas que renforcez l'éducation que votre enfant a reçue à la maison...

Le matin un rang était formé devant la porte d'entrée et le silence était demandé. La date et la leçon de morale du jour étaient inscrites sur le tableau noir qui se trouvait derrière le bureau de l'enseignant et de sa chaise mobile.

“ Il était une fois...

Règles de vie et conduite

Contrat de l'institutrice, 1923

En vertu de la présente entente entre Mademoiselle _____ institutrice, et le Conseil de l'éducation de l'école _____ Mademoiselle _____ accepte d'enseigner à l'école _____ pendant une période de huit mois commençant le 1er septembre 1923. Le Conseil de l'éducation convient de verser à Mademoiselle _____ la somme de _____ par mois. Mademoiselle _____ se conformera aux conditions suivantes :

- I Ne pas se marier, sans quoi le présent contrat sera annulé sur-le-champ.
- II Ne pas fréquenter d'hommes.
- III Ne pas sortir de la maison entre 8 h du soir et 6 h du matin, sauf pour des raisons liées à l'école.
- IV Ne pas trainer dans les bars laitiers du centre-ville.
- V Ne pas quitter la ville sans avoir reçu la permission du président du conseil scolaire.
- VI Ne pas fumer de cigarettes, sans quoi le présent contrat sera annulé sur-le-champ.
- VII Ne pas boire de bière, de whisky ou de vin, sans quoi le présent contrat sera annulé sur-le-champ.
- VIII Ne pas monter dans une voiture tirée par un cheval ou une automobile avec un homme autre que son frère ou son père.
- IX Ne pas porter de couleurs vives.
- X Porter au moins deux jupons.
- XI Ne pas teindre les cheveux ni porter de maquillage.
- XII Ne pas porter de robe plus courte que deux pouces au-dessus du talon.
- XIII Garder la maison d'école propre, balayer le plancher de la classe au moins une fois par jour, frotter le plancher avec de l'eau chaude et du savon une fois par semaine, laver les tableaux au moins une fois par jour.
- XIV Allumer le feu dans le poêle à bois à 7 h pour que la classe soit suffisamment chaude à l'arrivée des enfants (8 h), et sortir les cendres au moins une fois par jour.



Une bibliothèque et un placard complétaient l'équipement. Le poêle trônait au milieu de la pièce et occasionnait souvent quelques somnolences en hiver pour ceux qui se trouvaient à proximité. .

La journée commençait par un chant puis la leçon de morale et enfin l'instituteur (trice), distribuait le travail à chaque division (petits, moyens, grands).

Le jeudi les enfants de la commune de Montagnieu possédaient un immense terrain de jeux, au milieu de la campagne, entre la rivière Brivaz, le plateau de Chépieu et la colline de Saint-Didier. Les esprits étaient ouverts à l'imagination et à l'apprentissage de la bio-diversité.

En 1956, suite à une constatation d'une mauvaise malnutrition des élèves, on mit en place un programme favorisant les produits laitiers. Pierre Mendes France, alors ministre, imposera un verre de lait chaque matin pour les enfants inscrits à l'école (briquette). Il fit également passer une loi interdisant l'alcool à l'école pour les élèves.

On écrivait à l'encre bleue avec une plume et un porte-plume, en majuscule, en minuscule l'alphabet, la lecture, les sciences et le calcul constituaient le programme. Le Certificat d'Etudes sanctionnait la fin de la scolarité. Il se passait au chef-lieu du canton de Lhuis. Des prix, des dictionnaires étaient distribués à ceux qui avaient réussi.

Certains rentraient au Lycée en 6^{ème}, d'autres allaient au centre d'apprentissage, d'autres encore travaillaient chez un artisan et pour certains la ferme de leurs parents leur prodigiait aussi du travail. A la Saint-Jean des brandons étaient allumés dans chaque commune pour ponctuer la fin de l'année scolaire (24 juin).

Il était une fois

Dans les années 1990, des cours d'anglais furent introduits pour faciliter à l'adaptation d'une langue nouvelle dès l'entrée en 6^{ème}.

En 2025, l'école unique mixte se trouve aux Granges. Le préau abrite une salle de classe et une extension fut ajoutée au bâtiment initial. Le regroupement des écoles de Montagnieu et Seillonnaz s'est effectué entre 1977 et 1983 sous les mandats de Maître Mie pour Montagnieu et Aimé Trischetti pour Seillonnaz Chosaz Crept. Un service de bus scolaires fut mis en place à ce moment-là.

Entre 2000 et 2001 les enfants furent tous regroupés en une seule école aux Granges et 2 mobil-homes furent ajoutés (mandat Jacky Ruel).

A la rentrée 2025 / 2026, l'effectif sera sensiblement le même autour de 65 ou 70 élèves. La directrice se nomme Mme Marlène Ronze.



On compte à Montagnieu 3 institutrices plus 4 AESH. La grande école accueille la maternelle, le préau et l'ancienne salle des fêtes sont devenus salles de cours, les 2 mobil-homes servent pour la motricité. L'anglais est dispensé par les enseignantes. Le Sou des Ecoles présidé par Mme Grambert est toujours aussi dynamique en 2025.

Afin de terminer ma rubrique, je me suis rendue à l'école des Granges. Je fus très bien reçue par Anne et ses collègues qui m'ont donné de précieux renseignements. Je les remercie beaucoup. Mais mon plus grand plaisir du haut de mes 80 ans, c'est d'entendre chaque jour de mon jardin les cris, les rires des enfants en récréation dans **mon école** !

Liste non-exhaustive des enseignants à Montagnieu :

M. ROCHAIX – M^{elle} BELLAY – M^{me} MONTEGRE – M^{me} BERGERON – M^{me} RAYMOND
M^{elle} BLANC – M^{elle} CARENTELLI – M^{me} LEDOUX – M^{me} PEILLOT – M^{elle} GUINER
M^{me} RONZE - M^{me} BERTEYAC – M^{me} DUBAZAK – M^{me} PETIT

Ainsi se termine la rubrique « Il était une fois Montagnieu ». Je remercie particulièrement Annick Arot qui m'a ouvert les pages du bulletin municipal pour parler de Montagnieu autrefois.

Merci aussi à toutes celles et tous ceux qui m'ont reçu chez eux pour me raconter ce village à travers le temps qui passe et que nous aimons tant (Gilbert Babolat, Benoît Dumont, Agnès Grumet, etc...)

Bien amicalement
Jacqueline CORMOZ

Jun 2024 – Jun 2025

Documentations :

Archives municipales – Photos Camille Tardy – Documents Marielle Holbard du GHP Lhuis
Soutien moral Agnès Grumet

spie batignolles

/travaux publics

AGENCES SAVOIE / ISÈRE / RHÔNE

04 74 80 17 23

sbTPAURA@spiebatignolles.fr

VOTRE PARTENAIRE LOCAL

EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE